

Téléchargez notre nouveau tract sur l'Article 50

SORTIR DE L'UE, C'EST POSSIBLE !
GRÂCE À L'ARTICLE 50



Nous poursuivons la mise en ligne de notre nouveau matériel militant.

Pour qu'il y en ait pour tous les goûts et toutes les situations, nous vous proposons aujourd'hui un véritable « tract », c'est-à-dire un document très simple et de lecture très rapide. À la différence des deux documents « supports de discussion » très élaborés que nous avons mis en ligne précédemment, celui-ci comporte donc délibérément très peu de texte, va à l'essentiel, et n'occupe qu'une simple page recto.

Ce tract a en outre été spécialement conçu pour permettre à tout un chacun d'en tirer quelques dizaines d'exemplaires sur son imprimante personnelle, facilement et sans se ruiner en consommation d'encre. Il ne s'agit que d'une simple page recto et les parties blanches prédominent. Il est même possible de le tirer sur une simple imprimante noir et blanc : le résultat en sera moins flatteur qu'en couleurs mais correct néanmoins.

Personne ne vous le dira, mais...

SORTIR DE L'UE, C'EST POSSIBLE !

GRÂCE À L'ARTICLE 50

du traité sur l'Union européenne (TUE),

RETROUVONS NOTRE LIBERTÉ ET NOTRE DÉMOCRATIE.



« **ARTICLE 50** : TOUT ÉTAT MEMBRE PEUT DÉCIDER, CONFORMÉMENT À SES RÈGLES CONSTITUTIONNELLES, DE SE RETIRER DE L'UNION. »

Pour comprendre pourquoi il faut sortir de l'UE, rendez-vous sur :



WWW.UPR.FR



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

Vous pourrez utiliser ce tract pour 3 objectifs, très simples mais fondamentaux :

- **1er objectif : INFORMER LE GRAND PUBLIC DE L'EXISTENCE D'UN ARTICLE DES TRAITÉS - l'article 50 du T.U.E. - QUI PERMET à un État, donc à un peuple, de SORTIR UNILATÉRALEMENT DE L'UE, SANS DEMANDER L'AUTORISATION DE QUICONQUE.**

L'idée essentielle à faire passer auprès de nos concitoyens est que, la sortie de l'UE ayant été prévue par les traités, c'est bien la preuve que c'est possible, que l'on a le droit d'en débattre sereinement, et que ce n'est pas être fou ni extrémiste que de le proposer. Sinon, cela signifierait que ce sont les traités eux-mêmes qui sont extrémistes...

- **2ème objectif : - bien expliquer à nos concitoyens LA DIFFÉRENCE FONDAMENTALE QUI EXISTE ENTRE PROPOSER UNE « AUTRE EUROPE » (ou « un autre euro ») - ET LA SORTIE DE L'UE (et de l'euro).**

Toutes les promesses « [d'Autre Europe](#) » et « d'autre euro » sont des boniments qui relèvent de l'escroquerie politique car elles sont rigoureusement impossibles à mettre en œuvre : pour la raison qu'elles nécessitent l'UNANIMITÉ de tous les 27 autres États-membres, unanimité statistiquement impossible à obtenir s'il s'agit d'une réorientation très profonde de la « construction européenne ».

En revanche, un État peut décider seul de sortir de l'UE et aucun des 27 autres États ne peut l'en empêcher. L'article 50 prévoit en effet que l'État qui a décidé de sortir de l'UE doit simplement négocier un accord de retrait avec les 27 autres États pour en fixer les modalités concrètes. Et cet accord :

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

a) est voté non pas à l'unanimité mais à la majorité qualifiée des États membres (art. 50 §4), ce qui est plus facile à obtenir ;

b) et est de toute façon accordé de plein droit au bout de deux ans à l'État qui a décidé de sortir, même si la majorité qualifiée n'a pas été obtenue (art. 50 §3).

En d'autres termes :

- la probabilité que le peuple français obtienne « l'Autre Europe » de ses rêves est égale à 0%,
- alors que la probabilité que le peuple français sorte de l'UE - s'il a décidé d'en sortir - est égale à 100%.

Que ceux qui ne voient pas la différence lèvent la main...

NOTA : Pour retrouver le texte complet de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE), vous pouvez consulter : <http://www.upr.fr/lupr/article-50-du-traite-sur-l-union-europeenne>

- **3ème objectif : - bien montrer à nos compatriotes à quel point TOUS LES AUTRES PARTIS POLITIQUES LEUR MENTENT SUR CETTE QUESTION CAPITALE.**

L'UPR est le seul mouvement politique d'envergure à informer les Français de l'existence de cette possibilité juridique, qui est d'ailleurs la seule voie juridiquement possible pour sortir de l'euro. Tous les autres partis, et notamment les prétendus « opposants » et « souverainistes » :

- soit cachent délibérément aux Français l'existence de l'article 50 : c'est par exemple ce que font Jean-Luc Mélenchon et le Front de Gauche ;

- soit en déforment complètement le sens : c'est par exemple ce qu'ont osé faire Mme Le Pen et le FN, qui prétendent qu'ils vont « renégocier les traités européens » avec cet article 50, alors que celui-ci ne prévoit absolument pas de renégocier le moindre traité. (Ce qui prouve au passage, une nouvelle fois, que Mme Le Pen est soit une incompétente soit une fieffée menteuse. L'un n'excluant d'ailleurs pas l'autre.)

CONCLUSION

En remettant ce tract très simple, vous pourrez enfin inciter ceux à qui vous le remettrez à aller se renseigner de façon bien plus détaillée sur notre site www.upr.fr. C'est la raison pour laquelle le bandeau en bas du tract fait bien ressortir l'adresse de notre site.

Je prodigue par avance tous nos remerciements collectifs à toutes celles et à tous ceux qui pourront contribuer de la sorte, chacun selon ses moyens, à développer la notoriété de cet article 50 et celle de l'UPR. Il y va tout simplement de la survie de la France comme nation unie, libre et indépendante.

François Asselineau

Pour télécharger et imprimer ce nouveau tract, merci de cliquer [ici](#).

Si vous voulez télécharger tous nos nouveaux documents militants, merci de cliquer [ici](#).